

## Motions

Nota: Le taux horaire normal est converti en taux annuel PT en multipliant le taux horaire par le nombre d'heures de travail régulier pour chaque classification de poste.

Faute de données récentes sur la répartition de la main d'oeuvre de l'ACMPA par classification de poste, la moyenne consolidée des taux de salaire est donnée.

Un accord préliminaire conclu avec la FIOE prévoit une première augmentation de 3 p. 100 à compter du 16 septembre 1987 et une deuxième, aussi de 3 p. 100, qui prendra effet le 14 septembre 1988.

Le taux de salaire moyen du BRT, applicable aux journalistes, est utilisé pour comparer les taux de salaire des postes du SPC, de l'UFC et de l'ACMPA.

[Traduction]

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**M. le Président:** Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## DEMANDES DE DOCUMENTS

**M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, le gouvernement est-il prêt à appeler la motion n° P9 portant production de documents, inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton)? J'ignore s'il a déjà nommé un représentant mais je ne le vois pas à la Chambre. Si personne n'est disposé à le faire à sa place, je demande que toutes les motions portant production de documents soient reportées.

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DU PARAGRAPHE 29(1) DU RÈGLEMENT

LE PIÉGEAGE DES ANIMAUX À FOURRURE—LA CAMPAGNE LANCÉE CONTRE LA VENTE DE FOURRURES CANADIENNES

**M. le Président:** Je signale aux députés que j'ai reçu deux demandes de débat d'urgence aux termes du paragraphe 29(1) du Règlement au sujet de la campagne antifourrure lancée par des groupes de pression européens et des intentions du gouvernement britannique. La première demande est faite par le député de Timiskaming (M. MacDougall); je l'écouterai d'abord, puis j'écouterai la députée du Yukon (M<sup>me</sup> McLaughlin) pour la deuxième demande analogue.

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 29 du Règlement, je demande un débat d'urgence sur un sujet qui intéresse toutes les régions du pays. L'industrie canadienne de la fourrure est menacée par de récents événements survenus en Europe et en Grande-Bretagne. La campagne antifourrure lance contre elle une attaque brutale. Le boycottage européen organisé par des groupes de

défense des animaux menace sérieusement les trappeurs canadiens, notamment les autochtones qui tirent leur subsistance du piégeage des animaux à fourrure. Le gouvernement britannique envisage de déposer un projet de loi désastreux qui obligerait à étiqueter les produits de la fourrure de manière à empêcher les détaillants d'en vendre et le public d'en acheter.

Dans le rapport sur la fourrure publié en décembre 1986, il est demandé au gouvernement de collaborer avec les représentants de l'industrie au soutien et à la promotion de l'industrie, des trappeurs et des activités de piégeage des autochtones. Le gouvernement y est prié de promouvoir l'industrie dans ses missions à l'étranger et de l'aider à contrer la menace posée par la campagne de défense des animaux.

Des députés de tous les partis ont travaillé d'arrache-pied à la rédaction de ce rapport. De toute évidence, il s'agit d'un dossier non partisan sur lequel nous devons tous collaborer pour que l'industrie de la fourrure subsiste non seulement pour des raisons économiques, mais, chose plus importante encore, au nom de la continuité culturelle de nos collectivités autochtones et nordiques.

L'importance économique du trappage et du commerce de la fourrure pour les Canadiens ne saurait être mise en doute. L'industrie de la fourrure rapporte environ 600 millions de dollars par an avec des retombées de 200 millions sur les industries connexes. Depuis quelques années, les exportations de fourrures canadiennes contribuent bon an mal an pour environ 350 millions de dollars à notre balance des paiements. On estime à 105 000 le nombre des Canadiens qui tirent tout ou partie de leur revenu de l'industrie de la fourrure. Environ 100 000 sont des trappeurs, autochtones pour la moitié. Il y a environ 3 000 Canadiens dans la fabrication, et au Canada plus de 80 p. 100 des ventes de fourrures au détail sont effectuées par des entreprises familiales ne possédant qu'un seul magasin.

Le piégeage et l'industrie de la fourrure sont d'une importance vitale non seulement pour les Canadiens qui en tirent leur subsistance mais pour le pays lui-même. Pour les autochtones le piégeage est plus qu'un gagne-pain. C'est la vie en harmonie sociale, spirituelle et culturelle avec la nature et ses ressources.

En terminant, je dirai que les Canadiens ne cessent de chercher à résoudre ce problème; mais si je soulève la question aujourd'hui, c'est que j'estime extrêmement important d'envoyer tout de suite un message énergique aux parlements et aux publics britanniques et européens. En cette période cruciale, il faut que les parlementaires canadiens agissent. Il faut que nous conservions un appui indéfectible à l'industrie de la fourrure, aux trappeurs de tous les coins du pays, à nos collectivités du Grand Nord, aux collectivités et aux populations autochtones chez lesquelles le commerce des fourrures fait partie intégrante de la vie.

● (1530)

**Mme Audrey McLaughlin (Yukon):** Monsieur le Président, j'invoque l'article 29 pour demander l'autorisation d'ajourner les travaux de la Chambre afin de discuter du désastre imminent qui va s'abattre sur l'industrie canadienne de la fourrure.